

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASES 163 G – DDEEES Communication sur le bilan 2011-2014 du programme départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) et prolongation du PDIE pour un an.

Mmes Dominique VERSINI, Antoinette GUHL et Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose la prolongation pour un an du programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi 2011-2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission, et Mmes Antoinette GUHL et Pauline VERON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi est prolongé d'un an, pour l'année 2015.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO